

La Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale a été adoptée le 8 juillet 2011. Elle comprend 012 principes permettant d'orienter les projets dans une logique de durabilité et d'appropriation locale. Vous pouvez notamment vous référer au « **Guide explicatif de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de solidarité internationale** » disponible sur le site internet du Conseil général pour renseigner cette partie.

Principe 1 – CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT	
Qui est le partenaire local qui sera en charge de mettre en œuvre ou superviser le projet ?	Notre correspondant local Ansama Robert Togo, 1 ^{er} Adjoint au Maire de la commune de Pel-Maoudé, comptable de la Paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel, adhérent de l'association Mali-Médicaments.
Votre projet relève-t-il des compétences de l'Etat ?	Non
Votre projet relève-t-il d'une compétence des collectivités locales ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Approvisionnement en eau dévolu aux communes et en conséquence de la responsabilité du Chef du village pour l'octroi du lieu d'implantation. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui Accords de la commune, du Chef du village et du directeur de l'école primaire publique ou privé suivant le village voire du curé de la paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel.
Avez-vous déjà mis en œuvre des projets sur ce territoire et/ou avec les partenaires impliqués dans le projet que vous présentez ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Travail en partenariat depuis plus de 15 ans avec les mêmes institutions. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Nouveau projet mais mêmes acteurs.
Principe 2 – CLARIFIER LE BESOIN	
Quel est le besoin auquel votre projet répond ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Besoin vital pour l'homme et pour son bétail. Une eau de qualité garantit une meilleure santé, moins de dysenterie, de parasitose, de dermatose,... Elle améliore aussi considérablement la qualité de la vie qui n'est plus alors simplement de la survie. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Créer des conditions de salubrité et une plus grande intégration scolaire notamment au niveau des filles.
Qui en seront les bénéficiaires directs ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Soit environ 5500 bénéficiaires sous 3 ans avec leur cheptel, bien primordial pour eux. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Soit environ 429 écoliers à la fin de la période triennale d'exécution du projet, le personnel de l'établissement et les proches voisins du site.
Qui l'a identifié, et comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » En 1994, le Docteur Baboua Traoré, un membre très ancien de Mali-

	<p>Médicaments a attiré notre attention sur la consommation par la population d'eau souillée et les contraintes de marche multi journalières auxquelles doivent se soumettre notamment les femmes dans le but d'assurer un approvisionnement quotidien en eau potable à partir du puits le plus proche.</p> <p>Depuis, nous avons créé l'activité 'puits' et mis au point notre savoir-faire en ce domaine.</p> <p>La détermination des priorités est définie conjointement par la municipalité qui l'acte dans le PDC (<i>Plan Développement Communal</i>) et par la paroisse. Notre référent en est le coordinateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Au cours de notre voyage de novembre 2009, notre référent a évoqué cette problématique lors de nos visites aux écoles de Pel-Maoudé.</p> <p>En 2010, la municipalité, lors de la rénovation de certains locaux communaux a programmé la construction de latrines. Constatant leur utilité, elle en a équipé l'école publique en 2011 (<i>cf photo jointe</i>). Les villageois et les chefs de village aux alentours ont du coup formulé des demandes plus pressantes pour que les écoles placées sous leurs juridictions puissent à leur tour en bénéficier.</p> <p>En 2012, en Assemblée Générale les membres de Mali-Médicaments ont adopté le principe de cette nouvelle activité qui contribue à l'amélioration sanitaire, souci principal de notre association, Mali-médicaments.</p>
<p>Ce besoin a-t-il été confirmé en retour par les bénéficiaires directs, et si oui, de quelle manière ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui, le recensement des demandes de création ou de rénovation se situe autour de 90 projets. Depuis 2010, Mali-Médicaments est le seul acteur sur tout le secteur. Nos ouvrages sont réputés pour être pérennes, opérationnels et pratiques.</p> <p>D'autre part lors de notre dernière visite, l'infirmier du dispensaire a confirmé l'impact positif sur la santé de l'utilisation d'une eau de qualité : moins de dysenterie, de parasitoses, de dermatoses et de conjonctivite,...</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui : <i>voir ci-dessus</i>.</p> <p>Par ailleurs, ce besoin est le résultat d'une nouvelle phase d'appropriation des règles sanitaires.</p>

Principe 3 – PROPOSER UN SERVICE	
<p>Veillez préciser en quoi votre projet répond au besoin identifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Le puits réalisé chaque année permettra, à tout moment, le puisage d'une eau de qualité, à proximité du lieu de vie, en quantité suffisante pour l'ensemble de la population et son cheptel. L'ouvrage et ses aménagements annexes permettront aussi d'optimiser la salubrité et de diminuer les sources de contagion de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p><i>Voir ci-dessus.</i></p>
<p>Veillez formuler en une phrase le service qui sera apporté aux bénéficiaires directs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p><i>Voir ci-dessus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Ce lieu d'aisance permettra à chacun d'effectuer ses besoins naturels en respectant son intimité, dans des conditions sanitaires satisfaisantes sur son lieu de scolarisation.</p>
<p>Quelles sont les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... »

infrastructures qui seront construites dans le cadre du projet ?	Un puits chaque année avec ses aménagements annexes <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Un bloc de 4 latrines avec collecteur curé chaque année.
Comment et par qui ces infrastructures seront-elles gérées ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Par les villageois eux-mêmes sous la responsabilité des anciens et du Chef du village. (Pas de maintenance) • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Entretien courant : par les enfants ('groupe de responsabilités' effectuant les tâches désignées par le maître), sous la responsabilité du Comité de Gestion de l'école et du Directeur. L'entretien du gros œuvre incombera aux villageois ainsi que le curage, une fois par an à l'approche de l'hivernage.
Les coûts de gestion sont-ils clairement identifiés et estimés ? Quel est cette estimation (en moyenne annuelle) ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Aucun coût, pas de maintenance. Par les villageois, à moyen terme, pour le remplacement des demi-couvercles métalliques et des portillons, voire du portique. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Par les mamans en charge de l'école et le Directeur, système de solidarité au sein de leur communauté via le Comité de Gestion. L'entretien du crépi incombera aux villageois ainsi que le remplacement des portes métalliques sous une dizaine d'années.
Comment et par qui ces coûts de gestion seront-ils financés ?	<i>Voir ci-dessus</i>

Principe 4 – ADAPTER LA REPONSE	
Les infrastructures que vous mettez en place étaient-elles les seules options possibles pour rendre le service proposé ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Une autre technique a été utilisée par une ONG allemande, forage et système de pompe à mains. L'installation s'est ensablée très vite et est non fonctionnelle, de plus coût nettement plus élevé (appel à professionnel avec équipement adéquat, recherche géologique et sondage,...) Notre technique emploie la main d'œuvre locale y compris au niveau des villageois concernés seuls les matériaux rentrent dans le coût. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.
Les infrastructures ou les modalités de fonctionnement du service font-elles appel à des compétences techniques disponibles localement ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Le sourcier assurant le rôle aussi de chef de chantier, notre référent coordinateur comptable, et nos formateurs : équipe bien rodée. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui Nous retrouvons une partie des membres de l'équipe citée ci-dessus.
Le coût de fonctionnement du service proposé est-il selon vous abordable pour ceux qui seront amenés à le prendre en charge ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui, pas de frais de fonctionnement (<i>voir ci-dessus</i>) • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui, pas de frais de fonctionnement (<i>voir ci-dessus</i>). Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.

Principe 5 – PARTAGER LES RESPONSABILITES	
Une convention est-elle signée entre votre organisation et votre partenaire principal ?	<p>Non Tradition orale, parole donnée</p> <p>Fonctionne ainsi depuis 1994, année où nous avons débuté notre participation à des créations de puits en tant que financeur secondaire. Depuis 2000, nous sommes les seuls acteurs dans ce domaine sur le terrain et en conséquence nous sommes devenus le financeur unique.</p> <p>En contrepartie, nos partenaires doivent nous fournir les pièces comptables et nous rendre compte des réalisations notamment sous forme de photos envoyées par e-mail depuis Sévaré.</p> <p>Nous vérifions, évaluons les ouvrages et les services rendus lors de nos séjours.</p>
Pouvez-vous énumérer les fonctions attribuées à votre partenaire dans la gestion du projet ?	<p>Il instruit, coordonne le projet, recherche les autorisations, passe les engagements moraux au-près des différents interlocuteurs et décideurs. Il veille à obtenir la participation des villageois pour la main d'œuvre et les repas des ouvriers, les concessions de terrain, les accords des directeurs.</p> <p>Il surveille le chantier.</p> <p>Il effectue les opérations comptables sur place.</p> <p>En tant que 1^{er} Adjoint au Maire, il contracte les assurances.</p>
Si votre projet implique une mise à disposition de personnel par des tiers, une convention ou un accord explicite ont-ils été formalisés ?	<p>Non</p> <p>Entente orale, tradition africaine</p>
Si une contribution ou un prix doit être acquitté par les bénéficiaires lorsqu'ils utilisent le service, sont-ils bien informés de cet engagement ?	<i>Sans objet</i>
D'autres conventions ont-elles été signées, en particulier avec des organismes d'appui ou d'accompagnement ?	Non

Principe 6 – S'APPUYER SUR LES RESSOURCES HUMAINES	
Votre organisation dispose-t-elle des compétences spécifiques pour la conception et le suivi de ce projet ?	<p>De par leurs pratiques professionnelles, un certain nombre de membres de l'Association a la compétence et l'habitude de conduire de tels projets tant au niveau financier qu'au niveau conception et réalisation d'ouvrages.</p> <p>Certains de nos membres ont les compétences requises au niveau sanitaire, des infirmières, une pharmacienne et un docteur.</p>
Votre partenaire sur le terrain dispose-t-il des compétences spécifiques pour la conception et le suivi de ce projet ?	<p>Nos partenaires ont acquis au cours des années un réel savoir-faire en ce domaine et par ailleurs, notre référent est titulaire d'un BTS comptable, et le sourcier est technicien.</p> <p>Au quotidien, du fait de leur métier respectif ou de leur responsabilité en tant qu'élus, ils assument des missions analogues.</p>
Des actions de formation sont-elles prévues dans le coût du projet, et si oui, qui en	<p>Non</p> <p>Cependant, à noter, notre référent à titre individuel a financé en 2010 et 2011 une formation diplômante complémentaire de comptable à Sévaré.</p>

seront les bénéficiaires ?	
Des charges de suivi sur le terrain par votre partenaire sont-elles incluses dans le coût du projet ?	Non
Des actions de sensibilisation à destination des bénéficiaires directs sont-elles incluses dans le coût du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : formation, sensibilisation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation par un de nos correspondants sur place, rattaché à la paroisse. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : dispense d'un enseignement et d'une sensibilisation à une bonne hygiène personnelle en synergie avec les comités de gestion des écoles et les mamans

Principe 7 – RESPECTER LES AUTORITES

Si les compétences de l'Etat ou d'une collectivité locale sont concernées par le projet, ces acteurs ont-ils été informés du projet et ont-ils donné leur accord ?	Oui Elaboration en commun des projets Notre référent principal est 1 ^{er} Adjoint au Maire et chargé des relations avec les chefs de village.
Votre projet s'inscrit-il dans les plans de développement officiels validés par les autorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : PDC : Plan Développement Communal • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : Tant au niveau commune que structure école
Si des autorités locales élues administrent le territoire sur lequel vous intervenez, comment sont-elles associées à la conception et au déroulement du projet ?	<i>Voir ci-dessus</i>

Principe 8 – SAVOIR INNOVER

Votre projet a-t-il pour objectif de modifier les comportements des populations en leur transmettant des connaissances nouvelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : au niveau sanitaire • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : au niveau hygiène et environnemental
Votre projet a-t-il recours à des technologies innovantes, dans son contexte ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Non • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Non : cependant structure encore peu développée localement
Votre projet a-t-il recours à des	Non

innovations organisationnelles ou financières, dans son contexte ?	
Votre projet intègre-t-il spécifiquement des mesures d'atténuation de son impact environnemental ?	<i>Sans objet</i>

Principe 9 – RENFORCER L'IMPACT LOCAL

Une action de communication à destination de la population locale est-elle prévue, et si oui, sous quelle forme et à quel moment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour obtenir la concession du terrain, la participation des villageois à la main d'œuvre (<i>conseil des anciens sous le tougouna</i>), la participation des femmes à la préparation des repas afin de nourrir les ouvriers pendant la durée du chantier (<i>conseil des femmes</i>) - A la cérémonie d'inauguration du chantier - Au moment de la formation des utilisateurs - A la cérémonie officielle d'inauguration - • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » OUI : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, de l'obtention des accords nécessaires à l'adhésion du Comité de Gestion des écoles au projet, à la participation des villageois. - Au moment de la formation - A la cérémonie officielle d'inauguration
Allez-vous privilégier les prestataires et fournisseurs localisés à proximité de votre projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » OUI pour le Technicien puits et son équipe, pour le forgeron NON pour l'achat des matériaux, variable en fonction des prix, des possibilités d'acheminement et de disponibilité des matériaux, notamment depuis 2012 du fait de la situation politique du pays. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Idem
Si votre projet repose sur la vente de produits ou services, les clients locaux potentiels sont-ils informés du projet et ont-ils pu donner leur avis ?	<i>Sans objet</i>
Si votre projet comprend la construction de nouvelles infrastructures, le voisinage a-t-il été informé du projet et a-t-il pu donner son avis ?	OUI <i>Voir ci-dessus</i>
Ces infrastructures	Non , avant tout fonctionnelles, cependant du fait du crépi réalisé avec le

font-elles l'objet d'une recherche architecturale particulière ?	sable local comme base, elles se fondent dans le paysage.
--	---

Principe 10 –REUNIR LES CONDITIONS PREALABLES

Des contreparties, financières ou en nature, sont-elles attendues de la part de vos partenaires ou des bénéficiaires pour l'investissement de démarrage ?	NON Cependant l'Association débloque des fonds en avance de trésorerie afin d'acheter les matériaux nécessaires au démarrage du chantier de manière à les enchaîner (moins de gaspillage, de matériaux perdus, de frais d'installation et d'acheminement,...).
Les autorisations administratives nécessaires ont-elles été obtenues ?	OUI Voir ci-dessus
Envisagez-vous de mettre en place une phase pilote avant de vous engager de manière plus importante ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » NON, savoir-faire bien rodé. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » NON, cependant l'expérience municipale et l'implantation sur l'école publique de Pel nous a servi en effet de modèle.

Principe 11 –GERER AVEC RIGUEUR

Une comptabilité spécifique pour le projet est-elle mise en place ?	OUI , registre tenu à jour sur place par notre référent tant au niveau des pièces pour notre propre exercice financier où chaque poste de dépense et recette est référencé que de la comptabilité de la Paroisse de Pel en chapitre spécial.
Avez-vous mis au point avec votre partenaire une procédure d'archivage des justificatifs de dépense ?	OUI : archives des deux côtés et exercices financiers.
Quelles sont les procédures de mise en concurrence qui seront mises en place pour les achats et les travaux ?	<i>Sans objet</i>
Selon quelles modalités votre partenaire sur le terrain doit-il vous rendre compte de son action et de l'avancement du projet ?	Il doit fournir les pièces comptables, les plans, les photos prises au cours du chantier et des regroupements (cérémonie, vie du site,...)
Le propriétaire des infrastructures est-il clairement identifié ? Ses titres de propriété ont-ils un caractère légal ?	OUI Voir ci-dessus
Si votre organisation procède elle-même aux	<i>Sans objet</i>

achats ou aux travaux, des conventions de dons au(x) partenaire(s) sur le terrain seront-elles signées ?	
--	--

Principe 12 –VALIDER LA PERENNITE

Pour les investissements, un amortissement comptable est-il mis en place par le propriétaire ?	NON <i>Sans objet</i>
Prévoyez-vous d'évaluer ou de faire évaluer le projet à son échéance, et si oui, de quelle manière ?	OUI <i>Voir ci-dessus</i>
Votre organisation prévoit-elle de continuer à travailler sur ce territoire et/ou avec ces partenaires à l'issue de ce projet ?	OUI, secteur cible de nos interventions dans ces domaines.

